

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Portefeuille de retraite revenu	6 juillet 2015	Ontario
BMO Portefeuille de retraite conservateur		
BMO Portefeuille de retraite équilibré BMO		
Fonds à revenu fixe Réduction du risque		
BMO Fonds d'actions Réduction du risque		
Catégorie Revenu Équilibré Mondial Front Street	7 juillet 2015	Ontario
Fonds Tactique D'obligations Front Street	7 juillet 2015	Ontario
Investment Grade Managed Duration Income Fund	3 juillet 2015	Ontario
NYX Gaming Group Limited	2 juillet 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (actions de catégorie A, série 1 et série 2)	6 juillet 2015	Québec
DHX Media Ltd.	2 juillet 2015	Nouvelle-Écosse
Fonds d'actions canadiennes	7 juillet 2015	Ontario
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes		
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine		
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines		
Fonds d'actions de petites sociétés américaines		
Fonds d'actions EAEO		
Fonds d'actions marchés émergents		
Fonds mondial de gestion de la volatilité		
Fonds canadien à revenu fixe		
Fonds d'obligations à long terme		
Fonds d'obligations non fédérales garanties à long terme		
Fonds de marché monétaire		
Fonds d'obligations à rendement réel		
Fonds d'obligations à court terme		
Fonds d'investissement à court terme		
Fonds d'obligations américaines à haut rendement		
Fonds tout actions (<i>auparavant, Fonds de croissance mondiale 100</i>)		
Fonds équilibré		
Fonds équilibré 60/40		
Fonds équilibré de revenu mensuel		
Fonds équilibré orienté Canada		
Fonds de croissance orienté Canada		
Fonds prudent		
Fonds prudent de revenu mensuel		
Fonds de croissance (<i>auparavant, Fonds</i>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
de croissance 70/30)		
Fonds de croissance 100		
Fonds de croissance 80/20		
Fonds de revenu 100		
Fonds de revenu 20/80		
Fonds de revenu 40/60		
Fonds modéré (<i>auparavant, Fonds de revenu 30/70</i>)		
Fonds d'actions canadiennes de base DFA	2 juillet 2015	Colombie-Britannique
Fonds vecteur d'actions canadiennes DFA		
Fonds d'actions américaines de base DFA		
Fonds vecteur d'actions américaines DFA		
Fonds d'actions internationales de base DFA		
Fonds vecteur d'actions internationales DFA		
Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA		
Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA		
Fonds mondial de titres à revenu fixe de qualité DFA		
Portefeuille mondial 40AC-60RF DFA		
Portefeuille mondial 50AC-50RF DFA		
Portefeuille mondial 60AC-40RF DFA		
Portefeuille mondial 70AC-30RF DFA		
Portefeuille mondial 80AC-20RF DFA		
Portefeuille mondial d'actions DFA		
Fonds d'Infrastructure Mondiale Sprott	6 juillet 2015	Ontario
Fonds d'Exploitation Forestière		
Fonds d'Agriculture Mondiale Sprott		
Catégorie D'actifs Tangibles Sprott		
Fonds Mondial d'Actions Immobilières et de FPI Sprott		
Catégorie d'Actions Américaines Améliorées		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	2 juillet 2015	Ontario
Fonds marché monétaire CIBC		
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC		
Fonds de revenu à court terme CIBC		
Fonds canadien d'obligations CIBC		
Fonds à revenu mensuel CIBC		
Fonds d'obligations mondiales CIBC		
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC		
Fonds équilibré CIBC		
Fonds de revenu de dividendes CIBC		
Fonds de croissance de dividendes CIBC		
Fonds d'actions canadiennes CIBC		
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC		
Fonds d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC		
Fonds Asie-Pacifique CIBC		
Fonds Amérique latine CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		
Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux CIBC		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indice obligataire mondial CIBC		
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC		
Fonds indice boursier américain CIBC		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC		
Fonds de placement immobilier InnVest	2 juillet 2015	Ontario
Fonds du marché monétaire NEI	3 juillet 2015	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes NEI		
Fonds revenu NEI		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI		
Fonds stratégique de rendement mondial NEI		
Fonds équilibré Éthique NEI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI		
Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI		
Fonds multistratégique américain Éthique NEI		
Fonds de dividendes mondial Éthique NEI		
Fonds d'actions mondiales Éthique NEI		
Fonds d'actions internationales Éthique NEI		
Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds tactique de rendement NordOuest NEI		
Fonds croissance et revenu NordOuest NEI		
Fonds Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI		
Fonds Macro d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI		
Fonds de dividendes américains NordOuest NEI		
Fonds des marchés émergents NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI		
Portefeuille NEI Éthique Sélect revenu		
Portefeuille NEI Éthique Sélect conservateur		
Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré		
Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance		
Portefeuille NEI Sélect conservateur		
Portefeuille NEI Sélect équilibré (auparavant, Portefeuille NEI Sélect équilibré canadien)		
Portefeuille NEI Sélect croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p><i>(auparavant, Portefeuille NEI Sélect croissance canadienne)</i></p> <p>Portefeuille NEI Sélect équilibré mondial</p> <p>Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale</p> <p>Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale</p> <p>Catégorie de société court terme NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société tactique de rendement NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société Macro d'actions canadiennes NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société d'actions à rendement amélioré NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société des marchés émergents NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest NEI</p> <p>Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI</p> <p>Portefeuille NEI Sélect conservateur de catégorie de société</p> <p>Portefeuille NEI Sélect équilibré de catégorie de société</p> <p>Portefeuille NEI Sélect croissance de catégorie de société</p> <p>Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale de catégorie de société</p>	6 juillet 2015	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Exemplar d'Investment Grade		
Fonds Exemplar Leaders		
Fonds Exemplar à Revenu		
Fonds Exemplar de Performance		
Fonds Exemplar Croissance et Revenu		
Fonds North Growth Canadian Equity	2 juillet 2015	Colombie-Britannique
Fonds North Growth U.S. Equity Advisor		
Portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell	3 juillet 2015	Ontario
Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell		
Portefeuille équilibré LifePoints Russell		
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell		
Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Russell		
Portefeuille tout actions LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell		
Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints		
Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints		
Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell		
Fonds d'investissement canadien de liquidités Russell		
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell		
Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation		
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell		
Fonds d'investissement d'actions		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
américaines Russell		
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell		
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell		
Fonds de revenu à court terme Russell		
Fonds à revenu fixe Russell		
Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Russell		
Fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Russell		
Fonds de dividendes canadien Russell		
Fonds ciblé d'actions canadiennes Russell		
Fonds d'actions canadiennes Russell		
Fonds de petites sociétés mondiales Russell		
Fonds ciblé d'actions américaines Russell		
Fonds d'actions américaines Russell		
Fonds d'actions outre-mer Russell		
Fonds ciblé d'actions mondiales Russell		
Fonds d'actions mondiales Russell		
Fonds d'actions marchés émergents Russell		
Fonds d'infrastructures mondiales Russell		
Fonds immobilier mondial Russell		
Fonds du marché monétaire Russell		
Multi-actifs revenu fixe Russell		
Portefeuille essentiel de revenu Russell		
Portefeuille d'actifs réels Russell		
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell		
Multi-actifs croissance et revenu Russell		
Catégorie fonds de revenu à court terme Russell		
Catégorie fonds à revenu fixe Russell		
Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Russell		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Russell		
Catégorie fonds de dividendes canadien Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions canadiennes Russell		
Catégorie fonds d'actions canadiennes Russell		
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Russell		
Catégorie fonds d'actions américaines Russell		
Catégorie fonds d'actions outre-mer Russell		
Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Russell		
Catégorie fonds d'actions mondiales Russell		
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Russell		
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Russell		
Catégorie fonds du marché monétaire Russell		
Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell		
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell		
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell		
Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Acasta Enterprises Inc.	3 juillet 2015	Ontario
Catégorie Revenu Équilibré SCM Front Street	7 juillet 2015	Ontario
Fonds d'actions Barometer Disciplined Leadership Fonds à revenu élevé Barometer Disciplined Leadership Fonds équilibré Barometer Disciplined Leadership	7 juillet 2015	Ontario
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation	3 juillet 2015	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu à options	3 juillet 2015	Ontario
Spin Master Corp.	3 juillet 2015	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	30 juin 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	30 juin 2015	27 avril 2015

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2 juillet 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	2 juillet 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	3 juillet 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	3 juillet 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	3 juillet 2015	27 avril 2015
Banque de Montréal	6 juillet 2015	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	3 juillet 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 juin 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	6 juillet 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 juillet 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	2 juillet 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	3 juillet 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	23 juin 2015	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 juillet 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	26 juin 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	29 juin 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	30 juin 2015	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Club de golf de St-Jean Ltée

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Club de golf de St-Jean Ltée (l'« émetteur »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu les termes définis suivants :

- « actions privilégiées de catégorie "A" » : les actions privilégiées de catégorie « A » de l'émetteur;
- « actions ordinaires » : les actions ordinaires de l'émetteur;
- « actionnaires » : les 151 porteurs d'actions ordinaires;
- « terrain » : le terrain détenu par l'émetteur sur lequel il exploite un club de golf;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus dans le cadre du placement de 2 000 actions privilégiées de catégorie « A » auprès de chacun des actionnaires (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur :

1. L'émetteur est une société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1;
2. Le siège de l'émetteur est situé au 320, rue Jacques-Cartier S., St-Jean-sur-Richelieu (Québec);
3. L'émetteur exploite un club de golf sans but lucratif, dont l'objet se rattache exclusivement au loisir des actionnaires;
4. Les statuts de l'émetteur prévoient qu'aucune partie de son bénéfice net ne profite à ses porteurs et qu'aucune commission ou autre rémunération n'est versée pour le placement de ses titres;
5. Les actionnaires sont des personnes physiques qui ont été admises comme membre-joueur ou des personnes morales dont le représentant a été admis comme membre-joueur de l'émetteur;
6. L'émetteur a cumulé un déficit de près de 1 000 000 \$ au cours des deux dernières années;
7. Les règlements généraux de l'émetteur prévoient que tout déficit de trésorerie doit être comblé auprès des actionnaires;
8. Au cours des dernières années, le nombre d'actionnaires a diminué de façon importante;
9. Le 5 mai 2015, les actionnaires ont autorisé l'émetteur à procéder à la vente du terrain en tout ou en partie;
10. Afin de permettre à l'émetteur de continuer ses opérations jusqu'à la vente du terrain en tout ou en partie, l'émetteur proposera à chacun des actionnaires d'acquérir, pour chaque action ordinaire qu'il détient, 2 000 actions privilégiées de catégorie « A » en contrepartie de 1,00 \$ par action privilégiée de catégorie « A »;
11. L'émetteur modifiera ses statuts constitutifs pour y ajouter les actions privilégiées de catégorie « A », lesquelles seront non-votantes et donneront droit à un dividende fixe, cumulatif et payable lors de la vente du terrain en tout ou en partie;
12. Les actions privilégiées de catégorie « A » ne seront placées qu'auprès d'actionnaires, de façon volontaire;
13. Tout transfert de titres de l'émetteur doit être approuvé par le conseil d'administration de l'émetteur;
14. Il n'existe aucun marché pour les titres de l'émetteur au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5;

15. L'émetteur n'a aucune intention de devenir un émetteur assujéti dans un territoire du Canada;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que l'exigence de prospectus s'applique à toute opération visée sur les actions privilégiées de catégorie « A », sauf entre les actionnaires ou ceux-ci et les personnes avec qui ils ont des liens.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2015.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0114

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Amgen Inc.	2015-05-01	Billets	6 665 769 \$	1	1	2.3
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2015-04-30	1 170 718,42 unités	13 990 086 \$	9	140	2.3 / 2.9 / 2.10
Centurion Real Estate Opportunities Trust	2015-04-30	138 340 unités	1 383 400 \$	2	31	2.3 / 2.9 / 2.10
CHIP Mortgage Trust	2015-04-29	Billets	130 000 000 \$	1	14	2.3
Citigroup Inc.	2015-04-24	96 500 actions de dépositaire	117 401 900 \$	1	5	2.3
Credit Suisse AG	2015-04-29	Billets	96 493 740 \$	1	6	2.3
Ergorecherche Ltée	2015-04-28	500 000 actions ordinaires	225 000 \$	1	0	2.12
FMG Resources (August 2006) Pty Ltd	2015-04-27	Billets	156 554 691 \$	2	7	2.3
Gaming Nation Acquisition Corp.	2015-04-30	26 300 000 reçus de souscription	20 771 500 \$	16	66	2.3
Groupe Santé Devonian inc.	2015-04-28	10 000 000 d'unités	3 000 000 \$	33	1	2.3
Harris Corporation	2015-04-27	Billets	47 209 500 \$	1	3	2.3
Immobilier HayesCor Inc.	2015-05-05	Titres d'emprunt	100 000 \$	3	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Inspira Financial Inc.	2015-04-30, 2015-05-01, 2015-05-04 et 2015-05-05	84 762 945 unités et 2 228,75 débetures	15 018 193 \$	18	561	2.3
Integra Gold Corp.	2015-04-22 et 2015-05-01	20 490 100 actions ordinaires et 22 259 454 actions ordinaires accréditives	1 406 000 \$	2	3	2.3
Invictus MD Strategies Corp.	2015-04-29	3 277 166 unités	491 575 \$	1	28	2.3 / 2.5
J.P. Morgan Structured Products B.V.	2015-04-09	2 320 billets	2 320 000 \$	8	1	2.3
Les Métaux Canadiens Inc.	2015-02-16	1 500 000 actions ordinaires	75 000 \$	4	0	2.3
Les Métaux Canadiens Inc.	2015-02-28	7 300 000 actions ordinaires	365 000 \$	10	2	2.3
Lornex Capital Inc.	2015-05-04	2 060 000 unités	103 000 \$	1	5	2.3
Minéraux Rares Quest Ltée	2015-04-30	4 579 815 actions ordinaires et 4 579 815 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires	595 376 \$	1	0	2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Oban Mining Corporation	2015-04-23 et 2015-04-27	15 000 000 d'actions accréditatives et 5 000 000 d'actions ordinaires	2 000 000 \$	1	19	2.3
OmniArch Capital Corporation	2015-04-29	Obligations	583 234 \$	2	19	2.9
Réplicor Inc.	2015-03-28	3 000 actions ordinaires	4 500 \$	1	0	2.5
Stellar AfricaGold Inc.	2014-12-03	2 030 000 unités	101 500 \$	10	1	2.3
Stonegate Agricom Ltd.	2015-04-24	145 680 000 unités	2 185 200 \$	3	145	3*
Syncordia Technologies and Healthcare Solution, Inc.	2015-04-24 et 2015-05-01	1 252 500 actions privilégiés et unités	3 048 259 \$	3	41	2.3 / 2.24
UBS AG, Jersey Branch	2015-04-23, 2015-04-24 et 2015-04-27 au 2015-04-29	27 certificats	8 746 240 \$	19	8	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2015-04-30, 2015-05-01, 2015-05-04, 2015-05-05 et 2015-05-07	14 certificats	4 087 223 \$	7	7	2.3
Vital HealthTell Investors LLC	2015-04-30 et 2015-05-08	968 835,25 unités	968 835 \$	1	51	2.3
WP&RS Enterprises, LLC	2015-04-24	1 500 unités	1 824 900 \$	1	0	2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Xmet Inc.	2015-05-01	5 060 000 actions ordinaires	253 000 \$	3	3	2.14

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».